



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 3

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel 2022 en faveur de la République du Sénégal

Document d'action « Appui à la stabilité et la sécurité intérieure au Sénégal »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé OPSYS Acte de base	Appui à la stabilité et la sécurité intérieure au Sénégal Numéro OPSYS : ACT-61279 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Les activités en lien avec la migration contribuent à la TEI Route Atlantique/Méditerranée occidentale.
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République du Sénégal
4. Document de programmation	Document de stratégie conjointe (DSC) UE - Sénégal 2021-2023
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	L'action s'inscrit dans le cadre de la priorité 3 du DSC (« Bonne Gouvernance »), en particulier son secteur 2 (« Gouvernance démocratique, appui à la jeunesse et aux femmes, à la société civile et aux autorités territoriales, sécurité intérieure »), en lien étroit avec l'objectif spécifique et le résultats attendus suivants : Objectif spécifique 3 : Contribuer à la professionnalisation des services spécialisés de police judiciaire, des contrôles et surveillance des frontières et du renseignement, afin de lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme Résultats attendus : 3.1. Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police et gendarmerie) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières et la criminalité transfrontalière sont développées 3.2 Les services de renseignements (police et gendarmerie) sont professionnalisés.

DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES

6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Bonne gouvernance, secteur sécurité CAD 152 : Conflits, Paix et Sécurité			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>ODD principal : 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> <p>Autres ODD importants (jusqu'à 9) et, le cas échéant, cibles:</p> <p>1-Lutter contre la pauvreté</p> <p>5-Egalité entre les sexes</p>			
8 a) Code (s) CAD	<p>15190 - Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable 40 %</p> <p>15210 – Gestion et réforme des systèmes de sécurité 30 %</p> <p>15220 – Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits 10 %</p> <p>15240 – Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre 5 %</p> <p>15250 – Enlèvement des mines terrestres et restes explosifs de guerre 10 %</p> <p>72010 – Assistance matérielle et services d'urgence 5%</p>			
8 b) Principal canal de distribution @	<p>Institution de l'Union européenne – 42001 : Commission européenne - partie du budget affectée au développement</p> <p>Mise en œuvre par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13000 : Gouvernement tiers (coopération déléguée) (2x) ▪ 21000 : ONG INTERNATIONALE (2x) 			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.020120-C1-INTPA Coût total estimé: 15 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 15 000 000 EUR.			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Modalité du projet Gestion directe par : - Subventions Gestion indirecte avec entités à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.4.2. pour l'objectif 2 de l'action. Gestion indirecte avec la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) pour l'objectif 1 de l'action.			

1.2 Résumé de l'Action

La stabilité du Sénégal est une priorité absolue dans le partenariat entre le Sénégal et l'UE. Sa sécurité intérieure, dans une région sous la menace d'importants facteurs de déstabilisation, est la condition sine qua non pour un développement durable et inclusif au travers de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent.

Au travers une approche globale et intégrée face aux menaces majeures qui pourraient mettre en danger la stabilité du Sénégal, cette initiative phare « stabilité et sécurité intérieure » vise la continuité des appuis européens passés tout en prenant en compte les développements récents dans le pays et la sous-région. Via cette initiative phare nous allons soutenir les efforts de l'État face aux différents facteurs de déstabilisation internes et externes le long de la frontière avec le Mali, en Casamance ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des frontières et la lutte contre les trafics. Cette dernière dimension portera également sur le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains et contribuera ainsi à une meilleure gestion des questions migratoires.

Dans son ensemble, l'action vise la stabilisation et le contrôle territorial dans les régions frontalières. Il existe aujourd'hui deux sources principales d'instabilité pour le Sénégal:

1. Au niveau externe, la lutte contre la menace terroriste, qui s'est accentuée dans la sous-région et rapprochée des frontières du Sénégal au cours de la décennie passée, est au cœur des préoccupations du gouvernement. Cette lutte passe notamment par un renforcement de la présence des forces de sécurité intérieure dans les zones frontalières. Un renforcement de l'analyse de la menace, un meilleur contrôle territorial y inclus la partie relative à la collecte des renseignements, une meilleure gestion des frontières et une lutte plus efficace contre les réseaux impliqués dans la criminalité organisée transfrontalière, incluant le trafic illicite des migrants et la traite des êtres humains, sont prévus.
2. Au niveau interne, une des principales sources d'instabilité est le conflit à basse intensité dont est victime la Casamance depuis 40 ans. La pacification durable de cette région frontalière est également liée au contrôle territorial, à la gestion des frontières et à la lutte contre les trafics. A la suite d'appuis successifs du FPI, un appui continu se fera au processus de médiation et à la création des conditions pour un retour des personnes déplacées internes après des actions de déminage humanitaire.

L'action propose donc une double concentration, sur des zones et des thèmes de fragilisation. Elle cible deux zones particulièrement sensibles, le Sud-Est (région de Kédougou et Tambacounda) et la Casamance (régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), mais propose en même temps de soutenir le Sénégal sur tout son territoire dans sa lutte contre les trafics transfrontaliers, dont le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. L'interdépendance des thèmes frontières, trafics et stabilité en est le fil rouge.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

L'action s'inscrit directement dans l'axe 3 du Document de Stratégie Conjointe UE-Sénégal et de la réponse européenne qui vise la « bonne gouvernance », au niveau du secteur « sécurité intérieure », afin d'assurer le maintien de la stabilité du pays ainsi qu'une gestion efficace des frontières et la lutte contre la migration irrégulière, notamment à travers la lutte contre le trafic de migrants ainsi que l'accompagnement du processus de paix en Casamance.

L'action proposée est en ligne avec les orientations de la Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil « Vers une stratégie globale avec l'Afrique »¹ et ses partenariats proposés pour la paix et la gouvernance, en matière de migration et pour la transformation numérique. Elle contribuera aussi aux ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » et 5 « Egalité entre les sexes ». Les objectifs de l'action sont aussi en phase avec la stratégie UE pour la sécurité telle que révisée en 2020. Enfin, l'action interviendra sur les aspects sécuritaires de la lutte contre la migration irrégulière, le Sénégal étant pour l'UE un pays prioritaire d'origine et de transit dans le domaine de la migration, et répond ainsi aux priorités formulées dans les cadres du Processus de Rabat et du Plan d'Action Conjoint de La Valette. Elles s'alignent sur des priorités définies dans les Communications de la Commission au

¹ JOIN (2020) 4 du 3.3.2020 final.

Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur un nouveau pacte sur la migration et l'asile² et sur le Plan d'action renouvelé de lutte contre le trafic de migrants 2021-2025³, cette action pouvant intégrer un futur Partenariat opérationnel de lutte contre le trafic de migrants. Il s'agit d'avancer sur la voie d'une construction d'un partenariat sur mesure et mutuellement avantageux avec le Sénégal.

L'UE est un partenaire-clef du Sénégal en matière de stabilité et sécurité dans la région. Les récents développements dans la région du Sahel, du Mali au lac Tchad, se caractérisent par une montée en force de l'élément terroriste, de la déstabilisation des États, et de la fragilisation de la gouvernance. Aujourd'hui, le Sénégal, comme d'autres pays du Golfe de Guinée, se trouve en première ligne dans la lutte contre la menace de déstabilisation. Fort de sa tradition démocratique stable et de ses forces de défense et de sécurité républicaines, le Sénégal a aussi les atouts nécessaires afin de réussir le pari de défendre son intégrité territoriale. L'UE entend rester, par l'action proposée, un partenaire incontournable du Sénégal dans l'effort de stabilisation et de création d'un arc de stabilité sur toute la côte ouest africaine, jusqu'à l'extrême est du Golfe de Guinée. L'action proposée, notamment au travers des deux premières composantes, permettra de mieux contrôler les mouvements migratoires aux frontières et donc de limiter la migration irrégulière et la traite des êtres humains.

En Casamance, des activités financées par FPI sont actuellement en cours. L'appui européen y est apprécié, l'UE étant perçue comme un acteur neutre. Une continuité de notre soutien pour une résolution durable de la crise après des financements successifs du FPI semble opportune afin de garder notre statut de partenaire de confiance des différents acteurs de ce processus. La stabilité de la Casamance, entre la Gambie et la Guinée-Bissau, est un élément important pour la stabilité de la sous-région et pour la lutte contre les trafics transfrontaliers. Certains des éléments de cette action (notamment les deux premières composantes) pourront contribuer à la TEI régionale sur la Route migratoire Atlantique et Méditerranée occidentale.

Il y a une communauté de vue et un soutien des États membres pour les différentes composantes de cette action. Par ailleurs, il est envisagé de développer un programme régional orientée sur la stabilisation et la résilience dans la zone des 3 frontières Sénégal-Mali-Guinée, à laquelle cette action contribuerait aussi. Sur base des leçons apprises du Sahel, il est nécessaire pour cette action d'adopter une approche holistique et d'associer les efforts pour améliorer la résilience, les réalités socio-économiques aux appuis à la sécurité interne et la prévention de l'extrémisme violent.

Enfin, l'action s'inscrit comme condition fondamentale pour garantir la stabilité nécessaire pour permettre les investissements prioritaires de la Stratégie Global Gateway. Le secteur numérique jouera un rôle dans la modernisation des outils de travail des forces de défense et de sécurité sénégalaises.

Le Sénégal vit dans un environnement sous régional marqué par l'instabilité institutionnelle et doit faire face à la montée de groupes extrémistes menaçant l'intégrité du pays. L'axe 3 du PSE préconise la consolidation de la paix et de la sécurité, et son premier objectif met l'accent sur l'intégrité territoriale, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services. Il s'agit, d'une part, de construire durablement la paix et la cohésion sociale, et, d'autre part, de renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité, par la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères, la sécurisation des frontières et le renforcement des équipements et des moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité. Conformément aux engagements internationaux dans le cadre de la Résolution 1325⁴, l'action portera une attention particulière aux droits des femmes et à leur participation lors des processus de maintien et de consolidation de la paix.

La Lettre de politique sectorielle de développement de la Gouvernance et de la Sécurité intérieure au Sénégal 2017-2027 définit les défis, notamment la progression de la criminalité organisée (trafics de stupéfiants et de faux médicaments, traite d'êtres humains et trafic de migrants, etc.).

² COM (2020) 609 du 23.9.2020 final.

³ COM (2021) 591 du 29.9.2021 final.

⁴ La résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité du CSNU recommande « la participation des femmes dans toutes les actions de maintien et de consolidation de la paix », ainsi qu'une représentation accrue des femmes à tous les niveaux de prise de décision.

Concernant la stabilité et la coopération sécuritaire, l'UE et ses États-Membres restent engagés à soutenir le gouvernement sénégalais dans l'atteinte de ses objectifs de sécurité intégrés au Plan Sénégal Émergent et déclinés en détail dans les documents de programmation stratégique des forces de sécurité intérieure dont le but principal est d'assurer la stabilité du pays. En ce qui concerne la criminalité transfrontalière et spécifiquement la lutte contre le trafic des migrants, les efforts du Sénégal pour poursuivre les objectifs de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée, avec son protocole additionnel contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, seront appuyés. La Déclaration de Niamey de 2018, mécanisme de coordination dont le Sénégal vient d'accueillir la troisième conférence régionale des directeurs généraux et hauts commandants des forces de sécurité intérieure et des hauts fonctionnaires de justice sur la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes en Mai 2022, sera également centrale. En termes de déminage, l'action contribue au respect par le Sénégal de son engagement dans la Convention d'Ottawa : un Sénégal libre de mines pour 2026.

2.2 Analyse des problèmes

1. Le danger d'une contagion par la menace terroriste depuis le Sahel se situait à 1500km des frontières sénégalaises au début de la dernière crise multidimensionnelle malienne en 2012, mais se trouve aujourd'hui, selon l'analyse, entre autres de la Gendarmerie Nationale du Sénégal, directement à la frontière orientale du territoire sénégalais. Même si le Sénégal n'a jamais connu d'attaques terroristes sur son sol, selon les rapports du CHEDS, le pays est devenu au cours des dernières années une importante source de départ, mais également de séjour et de passage de djihadistes étrangers.⁵

Aujourd'hui, le risque de contagion territorial est localisé dans le Sud-Est, dans la région de Kédougou à la frontière orientale avec le Mali et la frontière méridionale avec la Guinée. Alors que des incidents sécuritaires se produisent sporadiquement de part et d'autre de la frontière sénégalaise-malienne, l'inquiétude grandit quant à une possible expansion de la menace liée aux groupes extrémistes violents vers ce Sud-Est, riche notamment en or. Les observateurs y constatent la présence de facteurs de risques liés à l'exploitation aurifère augmentant la probabilité d'un scénario d'expansion des groupes extrémistes violents vers les pays sur le littoral du Golfe de Guinée, comme le Bénin, Togo, Ghana et la Côte d'Ivoire, ainsi que plus largement le risque d'une expansion vers les pays côtiers de la façade atlantique, dont le Sénégal.⁶

L'exploitation aurifère constitue une source de financement des groupes extrémistes violents dans le Sahel. Les localités aurifères de Kédougou et Tambacounda recèlent des vulnérabilités qui sont instrumentalisées par ces groupes dans leurs stratégies de contrôle des espaces et des circuits d'approvisionnement dans la zone sahélienne. Le fossé entre les potentialités économiques et le niveau de pauvreté, combiné à la faiblesse des infrastructures sociales de base, alimente un sentiment de frustration et d'exclusion au sein des populations, les rendant vulnérables au recrutement par les groupes extrémistes.

Le risque d'une expansion de la menace extrémiste violente vers le Sud-Est du Sénégal ne se limite pas seulement aux attaques potentielles. Il concerne également le fait que le territoire sénégalais puisse être utilisé à des fins de financement, d'approvisionnement, de recrutement et d'installation de katiba dans des zones comme le parc national de Niokolo Koba ou des endroits faiblement peuplés dans le relief accidenté du Sud-Est. Cette zone montre également d'importants flux migratoires et financiers résultant de l'orpaillage qui bouleversent les rapports sociaux, pouvant entraîner des dynamiques conflictuelles, sur fond de tensions liées à l'accès aux ressources. Ces mouvements importants et incontrôlés accentuent le risque d'infiltration et d'implantation d'éléments extrémistes. En dehors de ces impacts négatifs, les conséquences environnementales et sanitaires de l'orpaillage clandestin risquent d'accroître les vulnérabilités identifiées. En matière de la traite des êtres humains, la prostitution et l'exploitation sexuelle ainsi que le travail d'enfants représentent des problématiques présentes sur les sites d'extraction qui devront être adressées.

⁵ Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS), briefing paper, Recrutement et radicalisations au Sénégal : Mesures pour la prévention de l'extrémisme violent, juin 2021.

⁶ Prévenir l'extrémisme violent au Sénégal. Les menaces liées à l'exploitation aurifère. ISS & CHEDS, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest 36, Décembre 2021. L'analyse présentée dans ce rapport d'étude est partagée avec les autorités sénégalaises et les États-Membres de l'UE.

Afin d'avoir un meilleur contrôle sur la région sud-est du pays, le gouvernement souhaite y installer une unité spécialisée de gendarmerie, un Groupe d'Action Rapide – Surveillance et Intervention (GARSI). Une 1^{ère} unité de ce genre a été formée grâce à un appui FFU à la frontière est du pays et a démontré son efficacité pour assurer un meilleur contrôle de cette zone frontalière avec le Mali. Elle ne peut cependant pas couvrir la zone sud-est, nécessitant donc la création d'un deuxième GARSI qui y serait implanté. Les infrastructures (casernes) sont déjà en construction.

La première composante de l'action concerne donc la création d'un deuxième GARSI dans le Sud-Est. Ce deuxième GARSI est une demande officielle (répétée) de la Gendarmerie Nationale. Le premier GARSI à Kidira entre Tambacounda et Kayes, sur l'axe commercial principal qui lie le Sénégal (et le port de Dakar) au Mali, est un outil de contrôle territorial apprécié par nos partenaires sénégalais. L'évaluation a également démontré la pertinence et l'efficacité de l'outil. L'emplacement d'une deuxième unité de 250 gendarmes à Saraya permettra de mieux couvrir la façade orientale du Sénégal vers le Mali et la zone aurifère de la frontière sénégaloguinéomaliennne. Le GARSI II sera également à un emplacement stratégique pour contribuer à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants. Le gouvernement sénégalais s'étant engagé à construire les baraquements comme contribution à cette activité, le bon déroulement de cette action ne pourra avoir lieu qu'une fois la construction achevée.

Au travers d'une approche complémentaire avec cette action, un projet est actuellement en cours de formulation sous financement FPI, pour agir plus particulièrement contre l'extrémisme violent dans le sud-est du Sénégal et pour renforcer les capacités de renseignement, outil important de la lutte anti-terroriste. Les acquis de cette composante pilote sur le renseignement pourront être repris et élargis dans le cadre de la deuxième composante de l'action proposée ici. Toujours en complémentarité avec cette action, un projet régional pour la stabilisation et la résilience de la zone des trois frontières Sénégal-Mali-Guinée sera également développé en 2023.

2. Fort de son image de stabilité politique, le Sénégal se place en tête de la lutte contre les trafics illicites en Afrique de l'Ouest. Cependant, le partage de frontière avec la Guinée-Bissau et le voisinage des pays sahéliens exposent le pays aux trafics de toutes sortes. Les régions transfrontalières de la Ségambie sont des zones de « non-droit » qui favorisent le développement de trafics dont les plus importants sont le trafic de drogue et d'armes, le trafic de migrants et le trafic de bois.⁷

En guise d'exemple, le Sénégal est un pays de transit pour la drogue en provenance d'Amérique Latine et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et destinée à l'Europe. En fait, la Guinée-Bissau présente des failles multidimensionnelles qui favorisent l'implantation et l'implication des trafiquants de drogue au sommet de l'État. Ainsi, l'instabilité en Casamance et l'existence de zones mal contrôlées par l'État sénégalais permettent-elles l'exploitation de routes d'échange pour le trafic. Ce trafic de drogue impacte la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest dans la mesure où les alliances possibles entre trafiquants et divers autres groupes criminels et terroristes en vue d'étendre leur influence se mettent en place.⁸

La volonté de s'engager résolument dans la lutte contre toutes les formes de menaces est clairement exprimée par le gouvernement sénégalais et ceci, entre autres, à travers le Plan Sénégal Emergent qui poursuit avec son troisième axe le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance, de la protection des droits et libertés, et de la consolidation de l'État de droit. Les trafics illicites transnationaux en tous genres engendrent une économie criminelle qui peut également permettre aux groupes extrémistes violents de s'approvisionner et de nouer des alliances de circonstance avec des acteurs qui cherchent également à se soustraire au contrôle de l'État.

Cette deuxième composante de l'action se propose de continuer l'engagement de l'Union européenne auprès du Sénégal en matière de gestion des frontières et lutte contre les trafics transfrontaliers. Elle permettra de soutenir l'opérationnalisation des services de lutte contre les trafics illicites et le terrorisme et gardera une attention particulière pour le trafic illicite de migrants ainsi que la traite des êtres humains et les risques auxquels les femmes et enfants sont exposés en terme de violences et d'abus de toutes formes.

⁷ Document de Stratégie Conjointe Union européenne - Sénégal 2018-2023 (révisé pour 2021-2023)

⁸ Document de Stratégie Conjointe Union européenne - Sénégal 2018-2023 (révisé pour 2021-2023).

Les avancées du projet SENSEC-UE (2017-2022) et, notamment, du Partenariat Opérationnel Conjoint (POC) de Lutte contre le Trafic de Migrants et la Traite des Etres Humains (2019-2022) doivent être consolidées, notamment en maintenant le niveau opérationnel atteint avec la territorialisation de la Division Nationale de Lutte contre le Trafic de Migrants et Pratiques Assimilées (DNLT). Après une période de forts investissements en infrastructures et équipements, il s'agit maintenant principalement du maintien des capacités développées en matière de lutte contre le trafic de migrants. Le ré-élargissement de la thématique vers d'autres trafics - drogues, médicaments contrefaits, armes, bois précieux etc. – et la lutte contre le terrorisme, comme c'était en partie déjà le cas pendant le SENSEC-UE, vise un développement harmonieux des forces de sécurité intérieure impliquées dans la gestion des frontières et la lutte contre les trafics, afin de contribuer à la réponse sénégalaise à ces menaces liées à la criminalité transfrontalière. Les possibilités de soutenir l'introduction et le développement des outils numériques dans le travail des Forces de Sécurité Intérieure, incluant la lutte contre le trafic de migrants et la traites des êtres humains, recevront une attention particulière.

3. Le conflit en Casamance, vieux de 40 ans et situé dans la zone frontalière avec la Gambie et la Guinée-Bissau au sud du pays, est déterminé par un ensemble complexe de facteurs géopolitiques, économiques et socio-culturels. Par conséquent, le conflit casamançais est plus qu'un conflit interne au Sénégal. Par ailleurs, la Ségambie souffre du trafic de drogue, de la criminalité transfrontalière, de la prolifération des armes légères ou d'instabilité politique. Tout ceci affecte la résolution du conflit en Casamance. Actuellement, le conflit est à un moment décisif. La situation de «ni guerre, ni paix » impacte sur le développement local et constitue aussi une perte des ressources centrales. La lassitude des populations, le détournement de l'objectif initial du mouvement rebelle et les ramifications possibles aux réseaux mafieux diverses dans un environnement géopolitique marqué par l'émergence de régimes politiques au ban de l'illégitimité pourrait accroître les vulnérabilités de l'Etat du Sénégal.

L'action propose donc dans sa troisième composante une continuité d'appui au dénouement du conflit en Casamance, dans le meilleur des cas scellée par un accord de paix entre les belligérants, et par le fait qu'un processus inclusif de réconciliation impliquant la société civile, et notamment les associations des femmes, est conduit. Comme deuxième élément, elle vise également une continuité de l'appui FPI concernant les conséquences humanitaires du conflit (déménagement, retour des personnes déplacées) ainsi que la prise en charge et la réinsertion économique des ex-combattants.

Selon les besoins, évolutifs et liés aux dynamiques du conflit, la composante pourrait aussi continuer l'appui au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration volontaire au profit des combattants du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), également soutenus par FPI.

Comme thèmes transversaux seront visés : La gouvernance de l'action des forces de défense et sécurité sera un point d'attention dans ce projet. Les questions migrations, y compris les aspects de protection, et du respect des droits humains des migrants et des victimes de traite seront importants pour la composante 2, ainsi que le déplacement pour la composante 3 (Casamance). L'aspect genre sera particulièrement visé dans le dialogue avec les partenaires sénégalais pendant la phase de formulation, en mettant l'accent sur un possible appui aux stratégies genre de la police et la gendarmerie. L'action sera également alignée avec les objectifs du plan d'action genre de l'UE, le Plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III)⁹, notamment sur les volets « Femmes, Paix et Sécurité », ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre. Sur la sensibilité aux conflits, l'analyse des conflits qui sera menée au Sénégal en 2022 sera prise en compte dans la définition de l'action.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Les parties prenantes relèvent de plusieurs départements ministériels : Ministère de l'Intérieur, Ministère des Forces Armées, Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE), Ministère des Finances, Ministère de la Justice, Comité Interministériel de Lutte contre l'Émigration Clandestine (CILEC); ainsi que différents acteurs institutionnels techniques : Police nationale, Gendarmerie nationale, Douanes Sénégalaises,

⁹ JOIN (2020) 17 du 25.11.2020 final. Le Plan d'Action Genre III (GAP III) de l'Union européenne a été adopté par 24 États Membres à travers des Conclusions de la Présidence du Conseil européen du 16 décembre 2020 (13947/20).

Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP), Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) du Ministère de la Justice, le Centre National d'Action Anti-mines du Sénégal (CNAMS).

Parmi les Partenaires au Développement intervenant dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité intérieure, on trouve en particulier trois membres de la Team Europe : la France, l'Espagne et l'Allemagne (via la GIZ). Notre dialogue avec les États-Unis, autre acteur important dans le secteur de la sécurité, vise surtout une complémentarité et synergie de nos interventions futures respectives sur la frontière orientale et méridionale du pays.

La collaboration avec les autorités territoriales et locales et le renforcement de leurs capacités en matière de sécurité intérieure seront approfondis dans la formulation de cette action. Sur la dimension Casamance, il sera possible de tirer profit des efforts faits par nos précédents projets pour travailler avec les OSC sur une dynamique de paix.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est que la stabilité soit maintenue face aux menaces majeures de déstabilisation intérieures et extérieures.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

1. La sécurité des populations du Sénégal est améliorée dans la zone frontalière isolée du Sud-Est.
2. Les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées en termes de prévention, renseignement et lutte contre les trafics illicites aux frontières, et la criminalité organisée, y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et le terrorisme.
3. Le conflit en Casamance s'éteint durablement par la dissolution *de facto* ou *de jure* des unités combattantes du MFDC et les actions humanitaires liées au conflit (déminage, retour des personnes déplacées) ainsi que la prise en charge et la réinsertion économique des ex-combattants sont assurées.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

- 1.1 contribuant à l'effet attendu 1 (ou objectif spécifique 1) : Renforcement de la capacité opérationnelle préventive et réactive des forces de sécurité intérieure sénégalaises, pour le contrôle du territoire et des frontières dans la région reculée et limitrophe de Kédougou, au travers de la création d'un GAR-SI II.
- 2.1 contribuant à l'effet attendu 2 (ou objectif spécifique 2) : Appui aux forces de sécurité pour une meilleure gestion et lutte contre le risque terroriste et les trafics illégaux (gestion et sécurisation des frontières, trafic de migrants, traite des êtres humains, stupéfiants, médicaments contrefaits, armes, contrebande, blanchiment d'argent, etc.), en renforçant aussi les mécanismes de coopération entre entités pertinentes, y incluses les autorités judiciaires.
- 3.1 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3) : Soutien au processus de négociation et éventuellement à la mise en œuvre des accords politiques, communautaires et humanitaires en vue d'une résolution définitive du conflit en Casamance.
- 3.2 contribuant à l'effet attendu 3 (ou objectif spécifique 3) : Appui aux processus de déminage humanitaire et de retour des personnes déplacées en Casamance, en intégrant la dimension genre en accord avec la Résolution 1325.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 :

- Une Unité GAR-SI II est établie et opérationnelle à Saraya, région de Kédougou, légion Est de la Gendarmerie Nationale du Sénégal.
- Le personnel de l'Unité GAR-SI II a acquis toutes les compétences nécessaires pour mener à bien ses tâches.

- L'Unité GAR-SI II a été dotée d'un équipement suffisant¹⁰ et a bénéficié d'une période de soutien et mentoring (formation initiale – initial operational capacity).
- Des outils de coordination fonctionnels avec d'autres missions et institutions sur le terrain ont été créés et mis en place.

Activités liées au produit 2.1:

- Appui aux services de sécurité pour une meilleure gestion et sécurisation des frontières (y inclus en coopération avec les pays frontaliers) contre le risque terroriste et les trafics illégaux (trafic de migrants, traite des êtres humains, stupéfiants, armes, contrebande, etc.).
- Appui aux services d'investigation des forces de sécurité intérieure pour une meilleure collecte et analyse des preuves et indices dans leurs enquêtes contre la criminalité organisée, incluant le trafic de migrants et la traite des êtres humains.
- Renforcement des capacités des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) en vue de consolider l'efficacité du système judiciaire par le renforcement de mécanismes de coopération efficaces entre magistrats et OPJ.
- Appui aux services spécialisés de la police et de la gendarmerie pour un renforcement des capacités d'analyse et de traitement du renseignement.
- Appui au développement des capacités d'intervention.
- Appui à une meilleure prise en charge des victimes de la traite, à une approche sensible au genre lors des interventions et à la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Activités liées au produit 3.1:

- Appuyer les parties dans la préparation et la conduite de négociations de paix ainsi que la mise en œuvre des éventuels accords.
- Appuyer l'inclusion des communautés et des organisations de la société civile, y compris les représentants des femmes et des jeunes, dans le processus de paix.
- Prévenir et transformer les conflits à travers une meilleure compréhension des causes profondes des tensions et des capacités locales pour la paix et la réconciliation.
- Poursuivre l'appui au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et réintégration (DDRR) volontaire au profit des combattants du MFDC.

Activités liées au produit 3.2:

- Soutenir la médiation communautaire pour faciliter le déminage humanitaire, le retour des personnes déplacées internes et la prévention des conflits locaux, en impliquant les femmes en tant qu'actrices clés pour le processus de retablissement de paix en accord avec la Résolution 1325.
- Réduire la probabilité d'accidents et l'impact des engins explosifs en Casamance par la dépollution de zones ciblées et par l'éducation au risque.
- Accompagner le retour des personnes déplacées internes par la redynamisation économique, le renforcement de l'accès aux services et l'appui aux communautés, en prenant particulièrement en compte les femmes et les populations vulnérables.
- Accompagner les acteurs clefs pour une meilleure prise en charge des victimes de violences basées sur le genre.

La contribution de l'UE à l'Initiative Équipe Europe (IEE/TEI) prévue dans ce plan d'action annuel sera complétée par d'autres contributions des partenaires européens. La contribution indicative de l'UE est soumise à la confirmation formelle des contributions significatives de chaque partenaire dès que possible. Si l'IEE ou ces contributions devaient ne pas se matérialiser, l'action de l'UE pourrait continuer en dehors du cadre de l'IEE.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

¹⁰ Equipements conformes au champ d'éligibilité réglementaire (pas d'équipement léthal par exemple).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Malgré le fait qu'il paraît difficile d'intégrer l'égalité des genres au niveau des objectifs spécifiques, l'aspect genre fera néanmoins partie du dialogue avec les partenaires sénégalais pendant la phase de formulation, en mettant l'accent sur un possible appui aux stratégies genre de la police et la gendarmerie et l'inclusion des formations et activités de sensibilisation sur les aspects genre, notamment les violences basées sur le genre.

Concernant le soutien au processus de paix en Casamance, l'importance du rôle des femmes dans la résolution de conflit est reconnue dans l'appui fait à la Société Civile pour lequel les organisations de femmes seront particulièrement ciblées. Concernant le déminage, une attention particulière sera portée par le partenaire de mise en œuvre pour une mixité des équipes avec un objectif de 50% de démineuses et 50% de démineurs. Enfin, dans l'appui au retour des populations, l'autonomisation des femmes et des filles sera particulièrement recherchée.

Droits de l'homme

Les formations des Forces de Sécurité Intérieure comprendront des modules « droits de l'homme ».

L'action veillera au respect des droits humains dans toutes les activités qu'elle soutiendra, notamment au sein des institutions et organisations bénéficiaires. L'action s'appuie sur l'approche fondée sur les droits humains qui inclut le respect des principes d'indivisibilité du droit, de transparence, redevabilité, non-discrimination, autonomisation et participation et la réalisation des droits humains des différentes parties prenantes aussi bien dans la conception, la mise en œuvre, le monitoring et l'évaluation de l'ensemble des actions.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0.

Pour l'OS 3 concernant le soutien au processus de paix en Casamance, dans le volet retour des populations, le partenaire de mise en œuvre s'assurera de l'inclusion des personnes les plus vulnérables, i) en développant la capacité des personnes vulnérables de participer, représenter leurs intérêts et devenir graduellement des acteurs reconnus du développement local, en rupture avec les approches caritatives répandues dans les zones d'intervention et ii) en renforçant le caractère inclusif des priorités locales et la capacité des acteurs locaux à s'assurer de l'accessibilité de leurs programmes et services pour les populations les plus vulnérables, y compris les enfants et les adultes en situation de handicap.

Démocratie

N/A

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

Sur la sensibilité aux conflits, l'analyse des conflits, menée au Sénégal en Mai-Juin 2022, sera prise en compte dans la définition des activités pendant la phase de contractualisation. Le rôle important de la société civile sera en particulier pris en compte.

Réduction des risques de catastrophes

N/A

Autres considérations, le cas échéant

Les questions migrations, y compris les aspects de protection, et du respect des droits humains des migrants seront importants pour l'objectif spécifique 2, ainsi que le déplacement pour l'objectif spécifique 3 (Casamance).

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
1-to the external environment	Risque 1 : Détérioration de la stabilité démocratique du Sénégal. Les risques de déstabilisation résident, comme décrit dans le RMF+, dans un retour des manifestations violentes vécues en 2021, compte tenu du contexte électoral chargé en 2022 et 2024.	Moyenne	Haute	Comme mitigation, l'UE est engagée pour soutenir les efforts des autorités sénégalaises visant à améliorer le caractère inclusif du processus électoral, en mobilisant notamment les jeunes et les femmes.
1-to the external environment;	Risque 2 : Les unités GARSI sont détournées de leur mandat de surveillance et intervention dans la zone frontalière du sud-est pour servir à des missions de maintenance d'ordre public ailleurs.	Moyenne	Moyen	Continuation du dialogue avec le gouvernement sénégalais sur le respect du mandat des GARSI.
1-to the external environment	Risque 3 : Changement de volonté des autorités sénégalaises à continuer la coopération en matière sécuritaire avec l'UE.	Faible	Haut	Notre dialogue sur ce thème et nos relations avec les autorités sont de bonne qualité, et l'intérêt des autorités à poursuivre cette collaboration a été fréquemment réaffirmé, notamment lors des visites de la Présidente de la Commission et des Commissaires en février 2022.
1-to the external environment	Risque 4 : Changement de stratégie des autorités sénégalaises ne privilégiant plus le dialogue pour le règlement du conflit en Casamance.	Faible	Moyen	Le dialogue politique avec les autorités sénégalaises doit permettre d'insister sur l'utilisation du dialogue comme seule sortie durable au conflit.
1-to the external environment	Risque 5 : Le retour des populations casamançaises sur leurs terres, suite aux actions de déminage, pourrait créer de nouveaux conflits.	Moyenne	Moyen	Travail de dialogue communautaire approfondi, notamment en impliquant les femmes comme actrices du processus de paix.
Enseignements tirés:				
<p>L'action est basée sur sur les leçons apprises suite à notre dialogue continu et régulier avec les partenaires sénégalais et les partenaires de mise en œuvre. Elle profite également des évaluations à mi-parcours du SENSEC et du POC (en cours) et des évaluations finales du GAR-SI Sénégal et du SENSEC (en cours).</p> <p>L'évaluation du GARSI a clairement démontré que cet outil de surveillance et d'intervention sur la partie nord de la frontière produit des résultats positifs dans la zone couverte par cette unité mobile. Afin d'étendre la surveillance</p>				

et de la capacité d'intervention sur la partie sud de la frontière orientale avec le Mali, le Haut Commandement de la Gendarmerie Nationale du Sénégal a demandé la mise en place du deuxième GARSI.

Les projets SENSEC-UE et POC ont facilité la mise en œuvre de la territorialisation de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains au Sénégal, avec des investissements considérables dans les infrastructures, les équipements et les formations. Les capacités opérationnelles des Forces de Sécurité Intérieures créées par le soutien de ces deux projets doivent être maintenues et consolidées.

Les activités prévues en Casamance ont été formulées sur la base des expériences des interventions financées par le FPI. Les expériences et évaluations des projets actuellement en cours seront utilisées pendant la phase de contractualisation.

3.5 Logique d'intervention

L'action vise à prévenir et réduire les facteurs de déstabilisation externes et internes de la République du Sénégal pour préserver son potentiel de développement et de croissance. Dans ce cadre, la stabilisation des régions frontalières est une priorité, visant le renforcement de capacités opérationnelles et logistiques des forces de sécurité dans la gestion des frontières et le contrôle du territoire afin de mieux prévenir et lutter contre le terrorisme et les trafics transfrontaliers.

La **première composante** de cette action permettra donc de former, équiper et aider à encadrer un 2^{ème} GARSI pour le rendre opérationnel et pour renforcer le dispositif de sécurisation de la frontière orientale avec le Mali.

La logique d'intervention pour cette première composante est la suivante :

- Si la surveillance territoriale et les interventions de la GN dans le Sud-Est sont améliorées par l'installation d'un deuxième GARSI à Saraya, supposant que la stabilité démocratique et la volonté de la République du Sénégal de travailler avec l'UE sur des questions de sécurité intérieure persistent, alors on pourra s'attendre à une meilleure sécurité des populations dans cette zone frontalière au Mali et à la Guinée et espérer prévenir des attaques ou une installation de terroristes dans cette zone.

La **deuxième composante** de l'action permettra de soutenir l'opérationnalisation des services de lutte contre les trafics illicites, incluant le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et le terrorisme.

La logique d'intervention pour cette deuxième composante est la suivante :

- Si les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées en termes de prévention, d'intervention et de répression des trafics illicites aux frontières, de la criminalité organisée, du renseignement et du terrorisme, supposant que la stabilité démocratique et la volonté de la République du Sénégal de travailler avec l'UE sur des questions de sécurité intérieure persistent, alors ces grandes menaces pourront être contenues, contribuant à la lutte contre le trafic illicite de migrants, la traite des êtres humains, les autres trafics transfrontaliers, le terrorisme et, in fine, au maintien de la stabilité du Sénégal.

La **troisième composante** de cette action vise à poursuivre l'accompagnement de la médiation de paix et la facilitation du retour des personnes déplacées internes, notamment grâce à des actions de déminage. Cet appui comprendra aussi un accompagnement au retour des personnes déplacées internes par la redynamisation économique, le renforcement de l'accès aux services et l'appui aux communautés, soutenus actuellement par le FPI.

La logique d'intervention pour cette troisième composante est la suivante :

- Si le soutien aux négociations de paix et aux initiatives de la société civile permettent à l'Etat Sénégalais et aux groupes rebelles de parvenir à la signature d'un accord de paix inclusif, si l'appui aux efforts de démobilisation et réinsertion des ex-combattants permet d'assurer une participation durable des groupes rebelles au processus de paix, alors le conflit en Casamance pourra être dépassé et une paix inclusive et durable pourra s'installer dans la région.
- Si le déminage des zones polluées, soutenu par tous les acteurs grâce notamment aux efforts de médiation, est rendu possible et réalisé, si l'appui économique et social au retour et la prévention de nouveaux conflits sont offerts aux personnes déplacées qui souhaitent rentrer dans leurs villages de départ, alors ces populations pourront rentrer chez elles et investir dans le développement économique et social de leurs villages et soulager la pression sur leurs zones d'accueil actuelles.
- Si une paix durable et inclusive est installée en Casamance, si les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda sont libérées des mines et des restes explosifs de guerre qui rendent dangereuses les activités des populations dans les zones polluées, si les personnes déplacées internes au cours du conflit souhaitent rentrer dans leurs villages d'origine réussissent un retour sans danger et prospère, alors les efforts de l'Etat sénégalais, de la population, de la société civile et notamment des femmes en tant qu'actrices clés dans le processus de paix, mais également des partenaires internationaux du Sénégal pourront se concentrer sur d'autres priorités telles le développement économique et social de la région.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	L'objectif général (impact) de cette action est que la stabilité soit maintenue face aux menaces majeures de déstabilisation intérieures et extérieures.	<p>1. Nombre d'attaques terroristes, considérées comme telles par le Gouvernement du Sénégal.</p> <p>2. Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme.</p> <p>3. Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits.</p>	<p>1. 0 (2021)</p> <p>2. 0 (2021)</p>	<p>1. 0 (2025)</p> <p>2. à déterminer au début de l'action</p>	Rapports politiques de la DUE et du gouvernement du SN	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	La sécurité des populations du Sénégal est améliorée dans la zone frontalière isolée du Sud-Est.	<p>1.1 Amélioration de la surveillance territoriale et des interventions de la GN dans le Sud-Est.</p> <p>1.2 Pas d'attaque terroriste et pas d'installation de katiba dans le Sud-Est.</p>	<p>1.1 A déterminer eu début de l'action</p> <p>1.2 0 (2021)</p>	<p>1.1 A déterminer au début de l'action</p> <p>1.2 0 (2025)</p>	<p>1.1 Enquête sur les perceptions (Etude Altai pour les valeurs de référence et Evaluation Finale)</p> <p>1.2 Rapports politiques de la DUE et du gouvernement du SN</p>	La stabilité politique du Sénégal reste préservée.
Effet direct 2	Les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées en termes de prévention, d'intervention et de répression des trafics illicites aux frontières, de la criminalité organisée, incluant le trafic de migrants et la traite des êtres	2.1 Les capacités des services chargés de la surveillance des frontières (police, gendarmerie et douanes) dans le domaine de la lutte contre les migrations irrégulières, la criminalité transfrontalière et le terrorisme sont développées.	<p>2.1 0 (2021)</p> <p>2.2 0 (2016)</p>	2.1 Les 3 services concernés du gouvernement (Police, Gendarmerie, Douanes) sont	<p>2.1 Rapports de projets UE</p> <p>2.2 Rapports Ministères Intérieur et Justice</p>	<p>La stabilité politique du Sénégal reste préservée.</p> <p>Les FSI sont gérées de façon efficace et efficiente.</p>

	humains, du renseignement et du terrorisme.	2.2 Le nombre de décisions et condamnations judiciaires lié aux opérations contre des réseaux de trafic de migrants et de traite d'êtres humains augmente.		soutenus par l'UE (2027) 2.2 6 (2027)		
Effet direct 3	Le conflit en Casamance s'éteint durablement par la dissolution de facto ou de jure des unités combattantes du MFDC et les conséquences humanitaires du conflit ainsi que la prise en charge et la réinsertion économique des ex-combattants sont assurées (déménagement, retour des personnes déplacées).	<p>3.1 Signature d'un accord entre les parties ou avancées significatives pour mettre fin de manière durable et inclusive au conflit.</p> <p>3.2 Les terres ciblées pour la dépollution pendant la phase de contractualisation feront l'objet d'une évaluation post-dépollution 6 à 12 mois après l'achèvement des tâches de dépollution afin de mesurer l'impact de la dépollution sur les communautés</p> <p>3.3 Pourcentage des bénéficiaires directs qui déclarent que leurs conditions de vie se sont améliorées grâce à un meilleur accès aux opportunités économiques, aux terres, aux services et aux infrastructures, désagrégé par sexe et âge.</p>	<p>3.1 0 accord (2021)</p> <p>3.2 0 (2021)</p> <p>3.3 0 (2021)</p>	<p>3.1 1 accord signé ou en voie de signature (2026)</p> <p>3.2 100% (2026)</p> <p>3.3 75% des bénéficiaires directs interrogés (2026)</p>	<p>3.1 Rapports politiques</p> <p>3.2 et 3.3 Rapports des projets mis en œuvre par l'UE et les EM. Et enquête de perception menée dans le cadre du projet</p>	<p>La stabilité politique du Sénégal reste préservée.</p> <p>Les acteurs participant aux efforts de négociations souhaitent trouver une solution négociée au conflit.</p> <p>Les personnes déplacées internes souhaitent rentrer chez elles, si les conditions sont réunies.</p>
Produit 1 lié à l'effet direct 1	1.1 La capacité opérationnelle préventive et réactive des forces de sécurité intérieure sénégalaises, pour le contrôle du territoire et des frontières dans la région reculée et limitrophe de Kédougou, est renforcée au travers la création d'un GAR-SI II.	1.1.1 Une unité GARSI de 250 personnes est créée, formée, équipée et pleinement opérationnelle.	1.1 0 personnes	1.1 250 personnes	1.1 Rapport Final Operational Capacities	
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les forces de sécurité pour une meilleure gestion et lutte contre le risque terroriste et les trafics illégaux (y compris le trafic de migrants et la traite des êtres humains), y inclus	2.1.1 Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques soutenus en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la	<p>2.1.1 0 (2021)</p> <p>2.1.2 0 (2021)</p>	<p>2.1.1 4 (2025)</p> <p>2.1.2 550 HF/J</p>	<p>2.1.1 Rapports des projets UE</p> <p>2.1.2 Rapports des projets UE</p>	

	les autorités judiciaires, sont appuyées	<p>population civile et de droits de l'homme.</p> <p>2.1.2 Nombre de homme/femme jours de formation en gestion et sécurisation des frontières, lutte contre le risque terroriste et les trafics illégaux (trafic de migrants, traite des êtres humains, stupéfiants, médicaments contrefaits, armes, contrebande, etc.), grâce à l'appui de l'UE, désagrégé par sexe.</p>				
Produit 1 lié à l'effet direct 3	3.1 Le processus de négociation et éventuellement d'appui à la mise en œuvre des accords politiques, communautaires et humanitaires en vue d'une résolution définitive du conflit en Casamance est soutenu.	<p>3.1.1 Soutien au processus de négociation et aux différentes étapes de la feuille de route (EURF).</p> <p>3.1.2 Nombre d'ex-combattants du MFDC réinséré, désagrégé par sexe.</p>	<p>3.1.1 Nombre d'étapes de la feuille de route soutenues : 0</p> <p>3.1.2 0 ex-combattants</p>	<p>3.1.1 Au moins 5 étapes (Chiffre indicatif à déterminer au début du projet).</p> <p>3.1.2 200 ex-combattants (Chiffre indicatif à déterminer au début du projet).</p>	<p>Rapports politiques de la DUE</p> <p>Rapports des projets</p>	
Produit 2 lié à l'effet direct 3	3.2 Le processus de déminage humanitaire et de retour des populations en Casamance est appuyé.	<p>3.2.1 Nombre de m² remis à disposition.</p> <p>3.2.2 Nombre de personnes déplacées internes, par sexe et âge, retournées dans leurs communautés d'origine bénéficiant directement et indirectement de programmes financés par l'UE (EURF).</p> <p>3.2.3 Nombre de personnes sensibilisées (éducation aux risques), désagrégé par sexe et âge.</p>	<p>3.2.1 0 m²</p> <p>3.2.2 0 personnes</p> <p>3.2.3 A déterminer eu début de l'action</p>	<p>3.2.1 150.000 m² (Chiffre indicatif à déterminer au début du projet).</p> <p>3.2.2 500 personnes (Chiffre indicatif, à déterminer au début du projet).</p> <p>3.2.3 A déterminer eu début de l'action</p>	<p>Rapports des projets</p>	

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le gouvernement du Sénégal.

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date de conclusion d'une convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE¹¹.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

a) Objet des subventions :

Les subventions contribueront à atteindre l'objectif spécifique 3 de l'action et les résultats y afférents, décrits à la section 3.

b) Type de demandeurs visés :

Les demandeurs de financement potentiels au regard de leur type sont les suivants : Organisation Non Gouvernementales (ONG) internationales. Etant donné qu'il s'agit d'un thème d'une extrême sensibilité politique, notamment de la résolution de conflits dans une zone avec une présence réelle de mouvements de rébellion, les entités ciblées devront permettre la continuité des projets actuellement en cours, financés par le Foreign Policy Instrument, et disposer d'équipes qualifiées déployées sur le terrain avec une bonne connaissance de la réalité. Elles devraient par conséquent répondre aux critères spécifiques suivants :

- Pour l'OS 3 et le volet d'appui aux négociations en Casamance : Organisations disposant de la présence et/ou la capacité de mobilisation en Casamance, d'une connaissance appropriée de la complexité de la situation dans cette région et en particulier du conflit casamançais, de la capacité de mise en œuvre et d'une expérience avérée dans la gestion d'actions de médiation de haut niveau mais aussi de médiation communautaire et dans le domaine de la Démobilisation et Réinsertion d'ancien combattants. Il faut aussi que l'organisation choisie soit en position d'être validée par l'État sénégalais dans son rôle de facilitateur des négociations entre lui et les groupes rebelles.
- Pour l'OS 3 et le volet déminage et retour des populations : Organisations disposant de la présence et/ou la capacité de mobilisation en Casamance, d'une connaissance appropriée de la complexité de la situation dans cette région et en particulier du conflit casamançais, de la capacité de mise en œuvre et d'une expérience avérée dans la gestion d'actions de déminage, d'éducation aux risques des mines et d'appui au retour des populations déplacées et/ou réfugiées, avec de préférence une expérience spécifique au Sénégal. Il faut, pour le volet déminage, que l'organisation soit en capacité d'obtenir l'accréditation du Centre national anti-mines du Sénégal (CNAMS) sans laquelle aucune action ne serait possible.

¹¹ www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au *Journal officiel* (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

c) Justification d'une subvention directe :

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à une ONG internationale sélectionnée **sur la base des critères** définis dans le paragraphe b) ci-dessus.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié car l'Action présente des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique, de sa spécialisation ou de son pouvoir administratif comme prévu dans l'article 195 du règlement financier, cas f).

4.4.2 Gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été évalués

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants : (i) expertise avérée dans le secteur de sécurité intérieure, en particulier au Sénégal, (ii) capacité technique et opérationnelle suffisante de mise en œuvre, (iii) capacité à mobiliser autour de la Team Europe pour un impact plus important de l'action. La mise en œuvre par cette entité implique **l'objectif 2 de l'action** décrit à la section 3.

4.4.3 Gestion indirecte avec la FIIAPP

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP) de la coopération espagnole. Cette mise en œuvre implique **l'objectif 1 de l'action** décrit à la section 3. L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : (i) la FIIAPP a développé le « produit » GARS I ; (ii) expertise avérée dans le secteur de sécurité intérieure, en particulier au Sénégal, par la mise en œuvre du GARS I (iii) capacité technique et opérationnelle suffisante de mise en œuvre, (iv) capacité à mobiliser autour de la Team Europe pour un impact plus important de l'action.

Si l'entité envisagée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des critères suivants : (i) expertise avérée dans le secteur de sécurité intérieure, en particulier au Sénégal, (ii) capacité technique et opérationnelle suffisante de mise en œuvre, (iii) capacité à mobiliser autour de la Team Europe pour un impact plus important de l'action. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	
Objectif 1 La sécurité des populations du Sénégal est améliorée dans la zone frontalière isolée du Sud-Est, composé de Gestion indirecte avec FIIAPP – c.f. 4.4.3 – 5 350 000 EUR	5 350 000 EUR
Objectif 2 Les capacités des forces de sécurité intérieure sont renforcées en termes de prévention, d'intervention et de répression des trafics illicites aux frontières, de la criminalité organisée et du terrorisme, composé de Gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été évalués – c.f. 4.4.2 – 5 750 000 EUR	5 750 000 EUR
Objectif 3 Le conflit en Casamance s'éteint durablement par la dissolution <i>de facto</i> ou <i>de jure</i> des unités combattantes du MFDC et les conséquences humanitaires du conflit (déménagement, retour des communautés déplacées) ainsi que la prise en charge et la réinsertion économique des ex-combattants sont assurées, composé de Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1 – 3 750 000 EUR	3 750 000 EUR
Evaluation – cf. section 5.2 Audit – cf. section 5.3	150 000 EUR
Totaux	15 000 000 EUR

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La mise en œuvre de l'action sera menée par les partenaires de mise en œuvre, en interaction permanente avec la Délégation de l'Union européenne et les partenaires nationaux et parties prenantes au projet. La Présidence de la République, le ministère des affaires étrangères, le ministère des forces armées, le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, entre autres, joueront un rôle central dans l'orientation, la programmation, le suivi et la validation des actions déployées. Des espaces de concertation et de suivi de l'action seront ainsi constitués :

- Un Comité de pilotage (COFIL) par composante de l'action se réunira une fois par an, pour garantir la cohérence d'ensemble (décision des orientations stratégiques et financières) et un rythme soutenu d'exécution (identification de difficultés/ points de blocage). Le COFIL a la responsabilité d'examiner et valider les orientations (et éventuelles réorientations) de l'action, la programmation semestrielle et les rapports périodiques qui lui sont présentés.
- Egalement pour chaque composante, un Comité technique avec un point focal désigné par chaque partie prenante sera organisé semestriellement, réunissant, autour des membres du COFIL, les institutions et autres intervenants de l'environnement de l'action pour partager des informations sur les orientations et les programmations de l'action et identifier des synergies (rôle consultatif).

Les agences chargées de la mise en œuvre rendront compte régulièrement à la Délégation de l'Union européenne des avancées de l'action et des problèmes éventuellement rencontrés. Outre les rapports contractuels, des points périodiques permettront de manière informelle d'assurer la qualité du dialogue et du pilotage de l'action.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission participera aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

Le suivi sera basé, dans la mesure du possible, sur des indicateurs ventilés par sexe (minimum), âge et handicap. Il sera évalué également comment l'action contribue à la réalisation des droits humains et contribue à l'égalité des sexes. Pour cela, les ODDs de l'Agenda 2030 et les indicateurs du plan d'action sur l'égalité des sexes (GAP III, 2021-2025) seront privilégiés.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données: les partenaires de mise en œuvre sont responsables de la collecte des données, de leur analyse et du suivi des valeurs cibles des indicateurs et de leurs sources de vérification.

Les partenaires de mise en œuvre feront, au moins, deux missions de suivi par an. La Commission sera informée, au moins deux semaines avant le démarrage de ces missions, et participera autant que possible y compris aux visites de terrain.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à finales seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes, par des consultants indépendants contractés par la Commission. Une expertise sur les droits humains et l'égalité de genre pourra être sollicitée pour accompagner les équipes d'évaluation.

Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que la situation sécuritaire évolue rapidement et que l'évaluation devra servir à définir des actions futures dans ce secteur.

L'évaluation reposera sur une approche fondée sur les droits humains et le genre et rendra compte des résultats relatifs au renforcement de la participation inclusive et significative, de la non-discrimination et de l'égalité, de la transparence et de l'information fondée sur les données désagrégées, de la reddition des comptes et de l'application du droit.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 14 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

La présente Action est identifiée comme;

Niveau Action		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Action présente: tous les contrats pour cette Action
Groupe d'actions		
<input type="checkbox"/>	Groupe d'Actions	
Niveau Contract		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Objectif 1 Gestion indirecte avec FIIAPP 5 350 000 EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Objectif 2 Gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été évalués 5 750 000 EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	Objectif 3 Subventions (gestion directe) 3 750 000 EUR
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 4	Audit and Evaluation 150 000 EUR